

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/025 – URBANISME
 Choix de nom pour deux impasses**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe que le conseil municipal doit délibérer sur la dénomination des voies publiques et privées ouvertes à la circulation. Il signale au conseil municipal que nous avons deux impasses dans la commune qui ne portent pas de nom.

Il est proposé au conseil municipal de nommer les impasses suivantes :

- Impasse dans la rue du Hamel sera nommée **Impasse du Hamel**.

Les numéros des maisons s'en trouvent modifiés selon le tableau suivant :

Ancien numéro	Nouveau numéro	
8a	1	Impasse du Hamel
8b	2	
8c	3	
8d	4	
8e	5	

- Impasse dans la rue du Hanoy sera nommée **Impasse du Hanoy**.

Ancien numéro	Nouveau numéro	
20a	1	Impasse du Hanoy
20b	2	
20c	3	
20d	4	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité la dénomination des impasses du Hamel et du Hanoy avec les numéros des maisons selon les tableaux précédents.

Ces dénominations seront enregistrées dans la base adresse locale.

Date	Signature
29 mai 2024	Stéphane SIMON, Maire 

Envoyé en préfecture le 01/06/2024

Reçu en préfecture le 01/06/2024

Publié le



Département de l'Eure Arrondissement d'Evreux Canton de Conches en Ouche

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 027-212706782-20240529-24_026-DE

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/026 – SECURITE ROUTIERE
Devis pour aménagements**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente au conseil municipal les devis reçus pour les aménagements de sécurité routière nécessaire pour faire réduire la vitesse des véhicules dans le village.

Les devis reçus sont les suivants :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1- Signalisation verticale (STOP + 70km/h)		
La Signalisation Routière	1 452,44 €	1 742,93 €
CELONA	1 413,00 €	1 695,60 €
COMAT & VALCO	1 293,40 €	1 552,08 €
Solution de base		
COMAT & VALCO	1 666,42 €	1 999,70 €
Variante qualité supérieure		
2- Signalisation horizontale (Bande STOP + 50km/h)		
La Signalisation Routière	1 818,00 €	2 181,60 €
3- Signalisation horizontale (reprise de marquages existants)		
La Signalisation Routière	439,20 €	527,04 €
4- Signalisation verticale (« Attention – Changement de priorité »)		
La Signalisation Routière	263,20 €	315,84 €

Date	Signature
29 mai 2024	 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir retenir les devis suivants :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1- Signalisation verticale (STOP + 70km/h)		
La Signalisation Routière	1 452,44 €	1 742,93 €
2- Signalisation horizontale (Bande STOP + 50km/h)		
La Signalisation Routière	1 818,00 €	2 181,60 €
3- Signalisation horizontale (reprise de marquages existants)		
La Signalisation Routière	439,20 €	527,04 €
4- Signalisation verticale (« Attention – Changement de priorité »)		
La Signalisation Routière	263,20 €	315,84 €
TOTAL	3 972,84 €	4 767,41 €

Ces devis ont reçu un avis favorable de la commission travaux qui s'est réunie le 06 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à la majorité (11 voix pour et 1 voix d'abstention), les devis suivants :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1- Signalisation verticale (STOP + 70km/h)		
La Signalisation Routière	1 452,44 €	1 742,93 €
2- Signalisation horizontale (Bande STOP + 50km/h)		
La Signalisation Routière	1 818,00 €	2 181,60 €
3- Signalisation horizontale (reprise de marquages existants)		
La Signalisation Routière	439,20 €	527,04 €
4- Signalisation verticale (« Attention – Changement de priorité »)		
La Signalisation Routière	263,20 €	315,84 €
TOTAL	3 972,84 €	4 767,41 €

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les arrêtés correspondants et à demander toutes les subventions nécessaires à ces aménagements.

Date	Signature
29 mai 2024	Stéphane SIMON, Maire 

Envoyé en préfecture le 01/06/2024

Reçu en préfecture le 01/06/2024

Publié le Commune des Ven

ID : 027-212706782-20240529-24_027-DE

Département de l'Eure Arrondissement d'Evreux Canton de Conches en Ouche

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 24/027 – BUDGET Remboursement du ballon d'eau chaude de la maison d'habitation boulangerie

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que, suite à une fuite importante sur le ballon d'eau chaude de la maison louée à la famille du boulanger, ce dernier a dû procéder, dans l'urgence, au remplacement du ballon.

Cet incident ayant eu lieu un samedi, la mairie n'a pas pu intervenir et le ballon d'eau chaude a été remplacé dans l'urgence par les locataires.

La mairie étant propriétaire du bâtiment, il convient, par cette délibération de procéder au remboursement de l'achat du ballon d'eau chaude.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir procéder au remboursement du ballon d'eau chaude à M et Mme Divaret (locataire) pour un montant de 316,30 € TTC. Cet événement reste exceptionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE** de rembourser exceptionnellement la somme de 316,30 € à M et Mme Divaret qui ont remplacé, dans l'urgence, le ballon d'eau chaude défectueux du logement d'habitation de la boulangerie situé au 2 rue de la Trigale dont la commune est propriétaire.

Date	Signature
29 mai 2024	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 24/028 – BIBLIOTHEQUE

Demande de subvention pour la bibliothèque

Autorisation donnée au maire de faire une demande aux communes de Les Baux Sainte Croix et Le Plessis Grohan

Madame Françoise DAUPHIN, adjointe au maire et membre bénévole de la bibliothèque, informe le conseil municipal que notre bibliothèque accueille des Bauxicrussiens et des Grohannais.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, demande au conseil municipal de l'autoriser à demander une subvention aux communes de Les Baux Sainte Croix et Le Plessis Grohan qui permettra l'achat de livres, leur entretien et l'organisation d'expositions thématiques.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la demande de subvention aux communes de Les Baux Sainte Croix et Le Plessis Grohan à hauteur de 150€ pour chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE** de demander une subvention de 150€ à la commune de Les Baux Sainte Croix et une subvention de 150€ à la commune de Le Plessis Grohan et **AUTORISE** Monsieur le Maire à rédiger les courriers nécessaires à l'intention de ces communes.

Date	Signature
29 mai 2024	 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/029 – EQUIPEMENT
 Achat de décorations de Noël**

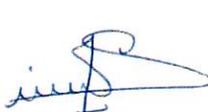
Madame Béatrice CENIER, adjointe au maire présente au conseil municipal le devis reçu pour l'achat de décorations de Noël ainsi que les modèles proposés.

Le devis de l'entreprise DECOLUM ILLUMINATIONS est de 2 696,20 € HT soit 3 235,44 € TTC pour l'achat de 16 décorations lumineuse et 3 décorations rétro réfléchissantes.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de l'entreprise DECOLUM ILLUMINATIONS est de 2 696,20 € HT soit 3 235,44 € TTC pour l'achat de 16 décorations lumineuse et 3 décorations rétro réfléchissantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise DECOLUM ILLUMINATIONS pour un montant de 2 696,20 € HT soit 3 235,44 € TTC pour l'achat de 16 décorations lumineuses et 3 décorations rétro réfléchissantes et
- **AUTORISE** M le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de cet achat.

Date	Signature
29 mai 2024	 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 24/030-1 – TRAVAUX
Réfection du monument du souvenir

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au maire, présente le devis de l'association CURSUS pour la réfection du monument du Souvenir.

Le devis est établi pour un montant de 5 122,69 € dont :

- Part Communale : 1 007,81 € ;
- Part EPN : 4 114,88 €

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir valider le devis de l'association CURSUS pour un montant de 5 122,69 € dont 1 007,81 € de part communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, le devis de l'association CURSUS pour un montant de 5 122,69 € dont 1 007,81 € de part communale.

Date	Signature
29 mai 2024	 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.
 La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

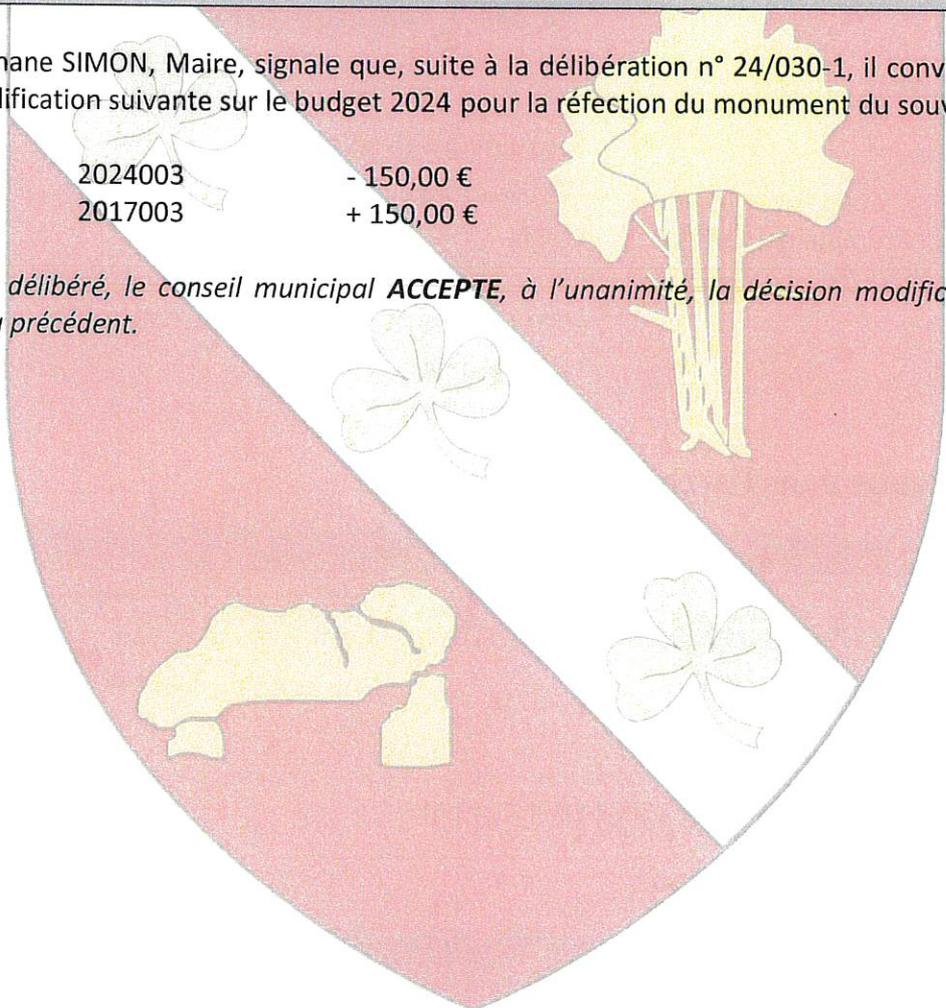
Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/030-2 – BUDGET
 Décision modificative**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, signale que, suite à la délibération n° 24/030-1, il convient de prendre la décision modification suivante sur le budget 2024 pour la réfection du monument du souvenir :

- 212 2024003 - 150,00 €
- 2135 2017003 + 150,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTÉ**, à l'unanimité, la décision modificative présentée selon le schéma précédent.



Date	Signature
29 mai 2024	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/031 – TRAVAUX
 Citerne incendie de la rue du Hamel**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que la société SAS TERRASS'EURE, qui avait été retenue pour l'achat et la pose de la citerne incendie de la rue du Hamel, souhaite arrêter son activité. Il convient de délibérer de nouveau.

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au maire, présente le devis reçu pour la citerne incendie de la rue du Hamel :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
MAGNIEZ 27180 – CLAVILLE	26 558,00 €	31 869,60 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de la société MAGNIEZ pour un montant de 26 558,00 € HT, soit 31 869,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, le devis de l'entreprise MAGNIEZ pour un montant de 26 558,00 € HT, soit 31 869,60 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
29 mai 2024	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/032 – TRAVAUX
Stores pour la classe maternelle**

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au maire, présente les devis reçus pour le remplacement des stores de la classe maternelle.

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
LORENOVE 27930 – NORMANVILLE	1 741,67 €	2 090,00 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de l'entreprise LORENOVE pour un montant de 1 741,67 € HT, soit 2 090,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, le devis de l'entreprise LORENOVE pour un montant de 1 741,67 € HT, soit 2 090,00 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
29 mai 2024	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 24/033 – TRAVAUX**Remplacement de la couverture de la toiture du magasin boulangerie**

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au maire, présente les devis reçus pour le remplacement de la toiture de la couverture du magasin boulangerie.

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Solution n°1 : couverture ZINC		
BERNAYENNE de COUVERTURE 27300 - BERNAY	15 718,22 €	18 861,86 €
RENARD 27000 - EVREUX	12 480,54 €	14 976,65 €
VAVASSEUR Guillaume 27180 - LES VENTES	12 466,50 €	13 713,15 €
Solution n°2 : isolation + étanchéité		
BERNAYENNE de COUVERTURE 27300 - BERNAY	11 965,97 €	14 359,16 €
RENARD 27000 - EVREUX	9 960,56 €	11 953,67 €
VAVASSEUR Guillaume 27180 - LES VENTES	Ne réalise pas d'étanchéité	

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la solution et le devis à retenir pour le remplacement de la couverture de la toiture du magasin boulangerie.

La solution n°2 et le devis de l'entreprise RENARD pour un montant de 9 960,56 € HT soit 11 953,67 € TTC ont été retenus par la commission travaux qui s'est réunie le 21 mai 2024 (4 voix pour sur 7).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (8 voix pour – 4 voix contre) :

- **VALIDE** la solution n°2 comprenant l'isolation et l'étanchéité,
- **RETIENT** le devis de l'entreprise RENARD pour un montant de 9 960,56 € HT, soit 11 953,67 € TTC. et
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
29 mai 2024	Stéphane SIMON, Maire 

Envoyé en préfecture le 01/06/2024

Reçu en préfecture le 01/06/2024

Publié le Commune des Ven



ID : 027-212706782-20240529-24_034-DE

Département de l'Eure Arrondissement d'Evreux Canton de Conches en Ouche

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 24/034 – TRAVAUX Abribus en bois rue de la Trigale

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au maire, présente les devis reçus pour l'achat d'un abribus en bois qui sera posé rue de la Trigale par les agents de la commune.

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
KG MATT COLLECTIVITE 26000 - VALENCE	1 660,00 €	1 992,00 €
COMAT & VALCO 34536 - BEZIERS	1 680,00 €	2 016,00 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de l'entreprise KG MAT COLLECTIVITE pour un montant de 1 660,00 € HT, soit 1 992,00 € TTC.

Ce devis a reçu un avis favorable de la commission travaux qui s'est réunie le 21 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le devis de l'entreprise KG MAT COLLECTIVITE pour un montant de 1 660,00 € HT, soit 1 992,00 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
29 mai 2024	 Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 24/035 – TRAVAUX
Installation d'une prise de courant extérieure à l'Eglise

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au maire, présente les devis reçus pour l'installation d'une prise de courant extérieure à l'Eglise.

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
COQUEREL 27930 - MISEREY	388,00 €	465,60 €
ADELEC 27180 - CAUGE	388,85 €	466,62 €
ELECTRYC 27000 - EVREUX	Aucun devis reçu malgré de nombreuses relances	

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de l'entreprise ADELEC pour un montant de 388,85 € HT, soit 466,62 € TTC.

Ce devis a reçu un avis favorable de la commission travaux qui s'est réunie le 21 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le devis de l'entreprise ADELEC pour un montant de 388,85 € HT, soit 466,62 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
29 mai 2024	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 24/036 – TRAVAUX
Salle des Fêtes – modification du coffret électrique coté scène

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au maire, présente les devis reçus pour la modification du coffret électrique coté scène, dans la salle des fêtes :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
COQUEREL 27930 - MISEREY	288,55 €	343,86 €
ADELEC 27180 - CAUGE	343,56 €	412,27 €
ELECTRYC 27000 - EVREUX	Aucun devis reçu malgré de nombreuses relances	

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de l'entreprise COQUEREL pour un montant de 288,55 € HT, soit 343,86 € TTC.

Ce devis a reçu un avis favorable de la commission travaux qui s'est réunie le 21 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le devis de l'entreprise COQUEREL pour un montant de 288,55 € HT, soit 343,86 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
29 mai 2024	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.
 La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 24/037 – TRAVAUX
Remplacement des portes du restaurants scolaire côté rue

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au maire, présente les devis reçus pour le remplacement des portes du restaurant scolaire :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
LORENOVE 27930 - NORMANVILLE	5 506,31 €	6 607,57 €
LANOS 27310 - BOSGOUET	5 719,56 €	6 911,52 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de l'entreprise LORENOVE pour un montant de 5 506,31 € HT, soit 6 607,57 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le devis de l'entreprise LORENOVE pour un montant de 5 506,31 € HT, soit 6 607,57 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
29 mai 2024	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.
 La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/038 – TRAVAUX
 Mise à jour du diagnostic amiante**

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au maire, présente les devis reçus pour la mise à jour du diagnostic amiante pour les bâtiments communaux :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
EX'IM 27000 - EVREUX	2 905,00 €	3 486,00 €
BATICONTROL 27180 – SAINT SEBASTIEN DE MORSENT	1 250,00 €	1 500,00 €
APAVE 76290 - MONTIVILLIERS	2 250,00 €	2 700,00 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de l'entreprise BATICONTROL pour un montant de 1 250,00 € HT, soit 1 500,00 € TTC.

Ce devis a reçu un avis favorable de la commission travaux qui s'est réunie le 21 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le devis de l'entreprise BATICONTROL pour un montant de 1 250,00 € HT, soit 1 500,00 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
29 mai 2024	 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.
 La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/039 – MATERIEL
 Achat d'une remorque**

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au maire, présente les devis reçus pour l'achat d'une remorque :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
RURAL MASTER 27930 - GUICHAINVILLE	1 415,00 €	1 698,00 €
Modèle : NORDIKA 260 Remorque bois 4 roues – PTAC 750 kg – Charge utile 500 kg – pas de basculement – réhausse tôle perforée 35cm		
NORAUTO 27930 - GUICHAINVILLE	1 135,78 €	1 363,94 €
Modèle : REGULAR 100 Remorque galva 2 roues – PTAC 750 kg – Charge utile 604 kg – basculement – réhausse tôle pleine 40cm		
FEU VERT 27000 - EVREUX	1 457,50 €	1 749,00 €
Modèle : ERDE 193 PREM 750 kg Remorque galva 2 roues – PTAC 750 kg – Charge utile 590 kg – basculement – réhausse tôle pleine 40cm – Bâche plate		

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de l'entreprise RURAL MASTER pour un montant de 1 415,00 € HT, soit 1 698,00 € TTC.

Ce devis a reçu un avis favorable de la commission travaux qui s'est réunie le 14 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le devis de l'entreprise RURAL MASTER pour un montant de 1 415,00 € HT, soit 1 698,00 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
29 mai 2024	 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.
 La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/040 – MATERIEL
 Achat d'un broyeur de branches**

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au maire, présente les devis reçus pour l'achat d'un broyeur de branches :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
RURAL MASTER 27930 - GUICHAINVILLE	1 665,83 €	1 999,00 €
Modèle : GEO ECO 16 Diam de branches max 9cm – Garantie 1 an – 4+1 contre couteaux Débouillage et remplacement des couteaux facilité grâce au demi-carter sur charnière		
DS MOTOCULTURE 27190 – CONCHES EN OUCHE	2 311,67 €	2 774,00 €
Modèle : PROFOREST MC100PTO Diam de branches max 10cm – Garantie 2 ans – 2+1 contre couteaux		
MECALOISIRS EURL 27120 – PACY SUR EURE	1 482,50 €	1 779,00 €
Modèle : ZEPPELIN ESTRF3018Z Diam de branches max 10cm – Garantie 1 an – 4+1 contre couteaux – Utilisation non professionnelle		

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter le devis de l'entreprise RURAL MASTER pour un montant de 1 665,83 € HT, soit 1 999,00 € TTC.

Ce devis a reçu un avis favorable de la commission travaux qui s'est réunie le 14 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le devis de l'entreprise RURAL MASTER pour un montant de 1 665,83 € HT, soit 1 999,00 € TTC et **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
29 mai 2024	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/041 – SIGNALISATION
Panneau Plan du village**

Monsieur Michel ROUSSARD, adjoint au maire, présente les devis reçus pour la réalisation du plan de la commune et la création du support en acier thermolaqué :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Réalisation du plan de la commune sur Dibond		
APPEX	790,00 €	940,00 €
Fichier vectoriel fourni		
GRAPHICOM	1 260,35 €	1 512,42 €
Fichier vectoriel non fourni		
Création du support en acier thermolaqué		
METAL EURE 27000 - EVREUX	1 480,00 €	1 776,00 €
RAFFIN 27000 - EVREUX	2 840,00 €	3 408,00 €
LASER 27	Pas de réponse à notre demande	

Date	Signature
29 mai 2024	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter :

- Le devis de l'entreprise APPEX pour un montant de 790,00 € HT, soit 948,00 € TTC pour la réalisation du plan de la commune sur Dibond et
- Le devis de l'entreprise METAL EURE pour un montant de 1 480,00 € HT, soit 1 776,00 € TTC pour la création du support thermolaqué.

Ces devis ont reçu un avis favorable de la commission travaux qui s'est réunie le 21 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise APPEX pour un montant de 790,00 € HT, soit 948,00 € TTC pour la réalisation du plan de la commune sur Dibond ;
- **VALIDE** le devis de l'entreprise METAL EURE pour un montant de 1 480,00 € HT, soit 1 776,00 € TTC pour la création du support thermolaqué et
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Date	Signature
29 mai 2024	Stéphane SIMON, Maire 



Envoyé en préfecture le 01/06/2024

Reçu en préfecture le 01/06/2024

Publié le Commune des Ven

ID : 027-212706782-20240529-24_042-DE

Département de l'Eure Arrondissement d'Evreux Canton de Conches en Ouche

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024		
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 24/042 – CCAS Convention Présence Verte

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, rappelle au conseil municipal l'existence d'un service de télésécurité dont peuvent bénéficier les personnes seules, âgées ou en situation de handicap. Ce service est mis en place par la Présence Verte.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce service et la participation de la commune à ce service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention avec Présence Verte selon les termes suivants :

- Participation de la commune à hauteur de 25% de l'abonnement mensuel ;
- Participation cumulable avec celle d'autres partenaires (caisse de retraite, mutuelles, organismes...);
- Si le solde de l'abonnement est égal à 0,00 € du fait du cumul d'aide, il n'y a pas de report de la participation communale pour financer d'éventuelles options ;
- Cette participation bénéficie à tous les abonnés, sans condition de ressource ;
- Les offres concernées par cette participation communale sont les offres Activ'Zen ou Activ'Mobil ;

La commune ne prend pas en charge les frais d'installation et de mise en service qui restent à la charge de l'abonné.

Date	Signature
29 mai 2024	 Stéphane SIMON, Maire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	25/05/2024	Date d'affichage	25/05/2024
Nombre de conseillers en exercice	13	Nombre de conseillers présents	11
		Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-cinq mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.
 La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
M ROUSSARD Michel	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CENIER Béatrice	X			M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel	X		
M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON				

Mme Françoise DAUPHIN a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 24/043 – CCAS
 Vote du compte administratif 2023**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que, suite à la dissolution administrative du CCAS votée le 24 janvier 2024 (délibération n° 24/002), il convient de voter le compte administratif 2023 du CCAS.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente le compte administratif suivant :

II – PRESENTATION GENERALE		II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 4 855,10	G 2 400,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 2 952,37
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J (si excédent) 0,00
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 4 855,10	= G + H + I + J 5 352,37
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00	= K + L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 4 855,10	= G + I + K 5 352,37
	Section d'investissement	= B + D + F 0,00	= H + J + L 0,00
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 4 855,10	= G + H + I + J + K + L 5 352,37

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire et ancien président du CCAS, se retire au moment du vote.
 Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTÉ**, à l'unanimité le compte administratif 2023 ainsi présenté.

Date	Signature
29 mai 2024	Stéphane SIMON, Maire 